



Association déclarée le 09/05/2001,  
reconnue d'intérêt général en 2007

novembre 2011

## AVEVY FLASH n°11

En partenariat avec la Région



Siège social et adresse postale: 15 rue Cambrelang 91330 YERRES  
Tel : 01 69 48 10 01 Site : [www.avevy.com](http://www.avevy.com) Mail : [asso.avevy@free.fr](mailto:asso.avevy@free.fr)

Madame, Monsieur,

Nos deux derniers bulletins vous informaient de l'action entreprise par notre association (l'allongement du couvre-feu en vigueur sur la plateforme aéroportuaire d'Orly) et du dépôt, en juin, d'un projet de loi par Didier GONZALES, député-maire de Villeneuve le Roi, projet intitulé "Desserte aérienne du Grand Paris".

Notre plaidoyer pour l'allongement du couvre-feu a déjà convaincu de très nombreux maires (plus de 40 à ce jour) et parlementaires (une dizaine). Nous avons été reçus au Conseil Général de l'Essonne et au Ministère des Transports afin de présenter ce projet, d'autres rendez-vous sont en attente auprès des conseils généraux du Val de Marne et de la Seine et Marne. Notre dossier technique, très élaboré et totalement objectif, porte désormais sur une année complète. La tendance se vérifie : il s'agit bien de 6 vols quotidiens en moyenne qui perturbent notre tranquillité dans les tranches horaires de 6h à 6h30 et 23h à 23h30. Nous allons donc poursuivre avec la tenue d'une conférence de presse début décembre pour faire connaître cette juste revendication aux médias.

Pour votre information, un groupe de travail piloté par l'ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Aériennes et Atmosphériques) est en pleine réflexion sur le problème des vols de nuit (sur l'ensemble du territoire) et la justice allemande vient de prononcer un arrêt total des vols de nuit sur l'aéroport de Francfort. La durée de repos souhaitée par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) est de 8h : nous en sommes à 6h30 pour Orly et notre projet permettrait de passer à 7h30.

Le projet de loi GONZALES continue de provoquer de vives réactions. Nous avons été très surpris d'entendre un expert et un élu de la nation affirmer sans sourciller que le nombre de mouvements en région parisienne stagne voire régresse alors que tous les indicateurs montrent une forte augmentation du nombre de mouvements : le seuil fatidique des 250.000 mouvements autorisés par le décret de 1994 devrait être atteint dès 2013 à Orly.

Que fait-on ensuite ? Le directeur général de la DGAC nous parle de "fonctionnement à saturation", un type de fonctionnement qui n'augure rien de bon en terme de respect des procédures, bref un fonctionnement dont les populations survolées vont être les "victimes" immédiates. Une commission stratégique pilotée par le ministère de Madame KOSCUISKO MORIZET est aussi au travail depuis quelques jours : 40 personnes dont 2 associatifs "contre les nuisances aériennes" ! Quel déséquilibre inquiétant !

Même si nous participons à l'ensemble des ces commissions par le biais du collectif Alerte Nuisances Aériennes (nous y détenons une vice présidence), nous avons besoin de vous.

Une fois de plus votre soutien est déterminant car il augmente le nombre total d'adhérents et donc la représentativité de l'association. Nous soutenir, c'est très concrètement **exiger**, entre autres, **le droit d'une heure de calme de plus sans le bruit des avions, conformément aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), recommandations qui sont aussi celles de notre ministre de tutelle.**

**Si vous croyez à la valeur de notre projet et à la nécessité pour votre santé d'arriver au minimum à ces 7h30 de repos, faites-le nous savoir par un mail, un courrier, un fax, un mot glissé dans la boîte aux lettres de l'association, afin de renforcer notre position : c'est capital pour son succès.**

Enfin, pour faciliter ce soutien, nous avons modifié notre système de cotisations (voir ci-dessous) en proposant une première adhésion à 5 €, vous pourrez ainsi être informés régulièrement sur l'avancement de ce dossier (et des autres), bref, participer aux actions visant la réduction des nuisances encourues. "Parce que vous le valez bien ..." Nous y avons droit !

Avevvement vôtre  
Gérard BOUTHIER, président d'AVEVY

Notre présence dans beaucoup d'instances, l'élaboration des dossiers adressés aux autorités de tutelle, la diffusion d'informations a un coût élevé, même si nous sommes tous bénévoles.

Les 9 membres du bureau travaillent beaucoup pour assurer le bon fonctionnement de l'association et sa reconnaissance croissante par l'ensemble des collectivités locales, départementales et régionales.

Notre financement interne doit rester important au regard des subventions obtenues et ce, pour garder notre indépendance.

Rejoignez-nous toujours plus nombreux.

Gérard BOUTHIER, président d'AVEVY

---

Pour adhérer à l'association, **rien de plus simple** : découper le bulletin d'adhésion. Joindre à celui-ci, un chèque établi à l'ordre de AVEVY. Envoyer le tout à l'adresse ci-dessous :

AVEVY - Trésorier                      15 rue Cambrelang                      91330 Yerres

Nous avons modifié le régime de cotisation annuelle afin de faciliter la première adhésion "découverte" : celle-ci est fixée à 5 €, mais reste à 20 € pour les membres actifs désirant réellement nous apporter un soutien important. Les membres bienfaiteurs sont invités à verser 30 € ou plus. Nous vous enverrons un accusé de réception et le justificatif de déduction fiscale.

### L'association vous remercie de votre soutien

Année : .....

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Adresse mail (**très important**) : .....

Téléphones (facultatif) : ..... .....

Montant : ..... euros

Date ..... Signature .....

Reconnue d'intérêt général depuis 2007 : elle vous permet de déduire votre cotisation de votre déclaration fiscale

<p>Dans un souci de préservation de l'environnement et de ses finances, AVEVY souhaite substituer autant que possible les adresses postales par des adresses e-mail : merci de nous faire parvenir la vôtre si vous pensez qu'AVEVY ne l'a pas ou ne l'utilise pas</p>
--

**AVEVY : Association déclarée le 09/05/2001 et reconnue d'intérêt général en 2007**  
Siège social et adresse postale: 15 rue Cambrelang 91330 YERRES  
Tel : 01 69 48 10 01 Site : [www.avevy.com](http://www.avevy.com) Mail : [asso.avevy@free.fr](mailto:asso.avevy@free.fr)